

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 22 AVRIL 2026

L'an 2026, le 22 avril à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à Tresses (salle du Reflet) sous la présidence de Christian Soubie.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Prénom	Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence	ALLAIS	Fargues-Saint-Hilaire	X	
Armand	BILLET	Tresses	X	
Maxime	BIVALSKI	Fargues-Saint-Hilaire		
Patrick	BONNIER	Croignon	X	
Hervé	CAZENABE	Camarsac	X	
Sara	CHARLES	Tresses		Christian SOUBIE
Christophe	COLINET	Carignan-de-Bordeaux	X	
Franck	COUMAU	Salleboeuf	X	
Margaux	COURTIAL	Bonnetan	X	
Frédéric	COUSSO	Croignon		Patrick BONNIER
Natacha	DARDAUD	Tresses		Armand BILLET
David	DARTENSET	Pompignac	X	
Céline	DELIGNY-ESTOVERT	Pompignac	X	
Thierry	DEMONS	Carignan-de-Bordeaux	X	
Dominique	DERUE	Bonnetan	X	
Philippe	DESTRUEL	Pompignac	X	
Régis	FALXA	Salleboeuf	X	
François	FOURTON	Tresses		
Sébastien	GANTCH	Fargues-Saint-Hilaire		Véronique LAIZET
Dominique	GELARD	Pompignac	X	
Alexandre	GUIMBERTEAU	Fargues-Saint-Hilaire		Florence ALLAIS
Cécile	HUVER-PLANCHON	Salleboeuf	X	
Emmanuel	KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Sandrine	LACOSTE	Carignan-de-Bordeaux		Christophe COLINET
Véronique	LAIZET	Fargues-Saint-Hilaire	X	
Séverine	MARQUES GUINOBERT	Carignan-de-Bordeaux	X	
Annie	MUREAU LEBRET	Tresses		Christophe VIANDON
Marie-Jeanne	SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian	SOUBIE	Tresses	X	
Catherine	TEVELLE GAUCHOUX	Pompignac	X	
Baptiste	VEYSSY	Carignan-de-Bordeaux	X	
Christophe	VIANDON	Tresses	X	
Véronique	ZOGHBI	Carignan-de-Bordeaux	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le conseil communautaire désigne Christophe Viandon en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique qu'aucun élu n'a signalé une éventuelle situation de conflit d'intérêt sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1	Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leurs remarques sur le procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
2	Délibération portant approbation du Règlement budgétaire et financier Le Président présente le projet de délibération. Le Président rappelle que la Communauté de communes applique l'instruction M57 qui impose d'établir un RBF pour la durée de chaque mandature et qui doit être soumis à vote après chaque renouvellement.

	L'actualisation a été travaillée avec les services de la Trésorerie et porte essentiellement sur l'intégration des circuits du service commun, des précisions sur le fonctionnement des AP/CP et l'organisation des refacturations et reversements entre communes et l'EPCI. Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.																														
3	Délibération portant intégration de la commune de Camarsac au sein du service commun comptabilité-finances : signature de la convention de mutualisation, création d'un poste à temps complet et révision du montant de l'attribution de compensation de Camarsac Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch, rapporteure à présenter le projet de délibération. Marie-Jeanne Sokolovitch indique le souhait de sa commune d'intégrer le service commun de « finances -comptabilité » qui existe déjà entre la Communauté de communes, Bonnetan et Tresses. Elle rappelle le soutien très marqué des services de la DGFIP pour cette démarche. Elle note que les 2 collèges du CST ont approuvé à l'unanimité le projet de convention de service commun. Elle indique que la commune transfère un volume horaire à la Communauté de communes et que la Communauté de communes procède à un recrutement d'un ETP avec des missions complémentaires. Elle précise que la participation financière de la commune au service commun se concrétisera par une minoration de l'attribution de compensation qui devient ainsi négative. Le Président remercie la rapporteure et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Le Président se félicite de cette nouvelle étape dans la mutualisation et la démarche d'un développement plus collectif et partagé au profit des communes. Il remercie à nouveau les agents pour leur implication et leur motivation à faire vivre cette démarche innovante. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.																														
4	Délibération portant vote des taux de la TEOM 2026 Le Président présente le projet de délibération. Le Président rappelle que la taxe est perçue par la Communauté de communes et qu'en parallèle la Communauté de communes verse une participation au SEMOCTOM. Il souligne que la loi impose une cohérence entre les 2 montants. Il indique que le conseil syndical du SEMOCTOM fixe un coût du service de collecte et de traitement par habitant. Il précise que celui-ci reste stable cette année. Le Président indique que pour couvrir ce coût, la Communauté de communes fixe un taux variable dans chaque commune en fonction des valeurs locatives appliquées par les services fiscaux et qu'en l'absence d'harmonisation des bases communales, le taux est différent pour parvenir à un même niveau d'imposition Le Président présente le taux applicable dans chaque commune : <table><tr><th></th><th>Communes</th><th>Produits Attendus</th></tr><tr><td>01 061</td><td>BONNETAN</td><td>125 984,04 €</td></tr><tr><td>02 083</td><td>CAMARSAC</td><td>123 330,53 €</td></tr><tr><td>03 099</td><td>CARIGNAN</td><td>536 996,33 €</td></tr><tr><td>04 165</td><td>FARGUES</td><td>411 755,53 €</td></tr><tr><td>05 330</td><td>POMPIGNAC</td><td>423 102,69 €</td></tr><tr><td>06 496</td><td>SALLEBOEUF</td><td>325 477,49 €</td></tr><tr><td>07 535</td><td>TRESSES</td><td>617 806,35 €</td></tr><tr><td>08 141</td><td>CROIGNON</td><td>92 872,85 €</td></tr><tr><td></td><td>Totaux</td><td>2 657 325,81 €</td></tr></table> Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.		Communes	Produits Attendus	01 061	BONNETAN	125 984,04 €	02 083	CAMARSAC	123 330,53 €	03 099	CARIGNAN	536 996,33 €	04 165	FARGUES	411 755,53 €	05 330	POMPIGNAC	423 102,69 €	06 496	SALLEBOEUF	325 477,49 €	07 535	TRESSES	617 806,35 €	08 141	CROIGNON	92 872,85 €		Totaux	2 657 325,81 €
	Communes	Produits Attendus																													
01 061	BONNETAN	125 984,04 €																													
02 083	CAMARSAC	123 330,53 €																													
03 099	CARIGNAN	536 996,33 €																													
04 165	FARGUES	411 755,53 €																													
05 330	POMPIGNAC	423 102,69 €																													
06 496	SALLEBOEUF	325 477,49 €																													
07 535	TRESSES	617 806,35 €																													
08 141	CROIGNON	92 872,85 €																													
	Totaux	2 657 325,81 €																													

5	Délibération portant signature de l'avenant n° 1 à la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la subvention relative à la délégation de compétence en matière d'organisation de la mobilité locale et du Transport à la Demande Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch, rapporteure à présenter le projet de délibération. Marie-Jeanne Sokolovitch rappelle que la Région reste autorité organisatrice des mobilités (AOM) et que par convention (Contrat opérationnel des mobilités), elle délègue certaines actions à la Communauté de communes. Dans ce cas, la Région participe alors au financement mais uniquement pour le fonctionnement et avec un plafond global (4 € par habitant) et un plafond par action. Marie-Jeanne Sokolovitch précise que 2 types d'actions sont actuellement prévues : TAD et covoiturage. Elle indique que le tableau financier annexé en 2025 pour 2026 a négligé d'inscrire le plafond de 10 K€ pour la valorisation du covoiturage et qu'il est donc nécessaire de signer un avenant pour réparer cette erreur matérielle. Le Président remercie la rapporteure et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.
6	Délibération portant approbation de signer la convention de financement d'une étude de faisabilité – transport à la demande Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch, rapporteure à présenter le projet de délibération. Marie-Jeanne Sokolovitch indique que les 3 Communautés de communes du secteur (Créonnais, Portes et Coteaux) disposent par convention avec la Région d'un service de TAD. Elle souligne que pour le prochain renouvellement, il est évoqué la possibilité de faire de ces 3 secteurs, une seule zone de déploiement du service et que la Région souhaite disposer d'une étude de faisabilité. Elle précise que cette étude sera portée par la Région dans le cadre de son marché d'études mobilités et co-financée par les 4 parties prenantes et que le reste à charge sera de 2 617,50 € pour la Communauté de communes. Le Président remercie la rapporteure et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Christian Soubie rappelle l'importance de ce dispositif et précise que dans l'hypothèse où le résultat de l'étude serait favorable, la modification de périmètre prendrait effet en 2028. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.
7	Délibération portant désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques Le Président présente le projet de délibération. Il précise que la loi impose de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs en lien avec la CADA et qu'il est proposé pour assurer cette responsabilité. Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.
8	Délibération portant désignation d'un référent déontologue élu local Le Président présente le projet de délibération. Le Président souligne que la législation est de plus en plus stricte sur les conflits d'intérêts et que les élus peuvent être accompagnés d'un déontologue indépendant pour les accompagner. Il indique qu'il est proposé de désigner Nicolas DESFORGES présenté par l'Association des maires de France.

	Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.
9	Délibération portant élection de la Commission d'appel d'offres Le Président présente le projet de délibération. Le Président constate qu'une liste de 5 titulaires et de 5 suppléants a été déposée dans le délai fixé par la délibération du 1er avril 2026. Il donne lecture de cette liste. <u>Titulaires :</u> Patrick Bonnier Emmanuel Kersaudy Christophe Viandon Baptiste Veyssy Céline Deligny-Estover <u>Suppléants :</u> Margaux Courtial Hervé Cazenabe David Dartenset Annie Mureau Lebre Il est procédé au vote à bulletin secret (scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste). Le Président donne lecture des résultats : 31 votants, 31 exprimés en faveur de la liste. Il proclame les 5 titulaires et les 5 suppléants installés.
10	Délibération portant élection de la commission pour les délégations de service public Le Président présente le projet de délibération. Le Président constate qu'une liste de 5 titulaires et de 5 suppléants a été déposée dans le délai fixé par la délibération du 1er avril 2026. Il donne lecture de cette liste. <u>Titulaires :</u> Patrick Bonnier Emmanuel Kersaudy Christophe Viandon Baptiste Veyssy Céline Deligny-Estover <u>Suppléants :</u> Margaux Courtial Hervé Cazenabe David Dartenset Annie Mureau Lebre Sébastien Gantch Il est procédé au vote à bulletin secret (scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste). Le Président donne lecture des résultats : 31 votants, 31 exprimés en faveur de la liste. Il proclame les 5 titulaires et les 5 suppléants installés.
11	Délibération portant nomination des membres du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch à présenter le projet de délibération.

	Marie-Jeanne Sokolovitch rappelle que le 1er avril, le Conseil communautaire a fixé : le nombre de conseillers communautaires au CA du CIAS à 6 et a établi les conditions de dépôts des listes et le mode de scrutin Elle indique qu'une liste a été déposée dans les délais dont elle donne lecture : - Marie-Jeanne Sokolovitch - Dominique Derue - Annie Mureau-Lebret - Catherine Tevelle Gauchoux - Sandrine Lacoste - Cécile Huver-Planchon Il est procédé au vote secret au scrutin de liste majoritaire. Marie-Jeanne Sokolovitch donne lecture des résultats : 31 votants, 31 exprimés en faveur de la liste. Le Président proclame les 6 administrateurs du conseil d'administration du CIAS installé.									
12	Délibération portant création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées Le Président invite Patrick Bonnier à présenter le projet de délibération. Patrick Bonnier indique que la Communauté de communes doit créer cette commission pour dresser un constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, en lien avec les compétences de la Communauté de communes. Il précise que les 8 membres sont désignés par le Président (4 conseillers communautaires et 4 représentants des handicapés et des usagers). Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat. Margaux Courtial s'interroge sur l'utilité et les missions de cette commission. Il est rappelé qu'il s'agit d'une obligation légale et que la commission dresse un constat et fait des préconisations en lien avec les équipements communautaires et les compétences de la Communauté de communes (ex. inclusion enfance, jeunesse ; sport ; mobilités ...). Thierry Demons s'interroge sur le nombre de délégués. Il est rappelé que ce nombre est fixé par la réglementation. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.									
13	Délibération portant proposition de liste des membres de la Commission intercommunale des impôts directs Le Président présente le projet de délibération. Le Président précise que cette commission est complémentaire des commissions communales, elle travaille sur les bases de la contribution foncière des entreprises. Il indique que cette commission est composée de 10 commissaires + le Président. Il précise que la Communauté de communes doit communiquer le nom de 20 titulaires et 20 suppléants à la DGFIP et qu'en cas de liste incomplète, la DGFIP peut procéder directement à des nominations. Le Président souligne que les communes ont été sollicitées pour proposer des personnes dont il donne lecture. Margaux Courtial propose d'être sur la liste des suppléants afin de laisser une place de titulaire à Régis Falxa. Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la liste présentée dans le projet de délibération. <table><tr><td></td><td>Prénom - NOM</td><td>COMMUNE</td></tr><tr><td>1</td><td>Alain BARGUE</td><td>BONNETAN</td></tr><tr><td>2</td><td>Sandra LOPEZ</td><td>CAMARSAC</td></tr></table>		Prénom - NOM	COMMUNE	1	Alain BARGUE	BONNETAN	2	Sandra LOPEZ	CAMARSAC
	Prénom - NOM	COMMUNE								
1	Alain BARGUE	BONNETAN								
2	Sandra LOPEZ	CAMARSAC								

3	Charlette BERDOY	CARIGNAN DE BORDEAUX
4	Gérard NERAUDAU	FARGUES SAINT HILAIRE
5	Martine GALLIAT	POMPIGNAC
6	Franck COUMAU	SALLEBOEUF
7	Patrice DESPLAS	TRESSES
8	Philippe DAILLY	CAMARSAC
9	Florence ALLAIS	FARGUES SAINT HILAIRE
10	Francis SICARD	TRESSES
11	Régis FALXA	SALLEBOEUF
12	Aurelie GOT	CAMARSAC
13	Alexandre GUIMBERTEAU	FARGUES SAINT HILAIRE
14	Jacques MICHENET	TRESSES
15	Thierry AGERT	BONNETAN
16	Thierry CRETE	CAMARSAC
17	Sébastien MAYOR	FARGUES SAINT HILAIRE
18	Gisèle BELINE	TRESSES
19	Philippe DANDON	BONNETAN
20	Laetitia GOUYOU	TRESSES
21	Patrick PALACIN	CAMARSAC
22	Marion LACLAU	FARGUES SAINT HILAIRE
23	Bricc BLONDEAU	TRESSES
24	Gérard CAILLOU	CAMARSAC
25	Véronique LAIZET	FARGUES SAINT HILAIRE
26	Jessica TRUFFLANDIER	TRESSES
27	Sylvain PELLETIER	CAMARSAC
28	Eugénie LAIGLE	FARGUES SAINT HILAIRE
29	Benjamin LEMAITRE	TRESSES
30	Bénédicte CHABAUD	CAMARSAC
31	Martin VERNAY	FARGUES SAINT HILAIRE
32	Malika MAHROUNY	TRESSES
33	Caroline HANOU-GRANGER	CAMARSAC
34	Christophe VIANDON	TRESSES
35	Richard LALANNE	CAMARSAC
36	Cécile MAZUQUE	CAMARSAC
37	Grégoire GARCIA	CAMARSAC
38	Margaux COURTIAL	BONNETAN
39		
40		

a Délibération portant création des commissions thématiques permanentes

Le Président présente le projet de délibération.

Le Président indique qu'il est proposé de créer 6 commissions qui désigneront leur Président

- Commission : Actions sociales
- Commission : Patrimoine naturel et patrimoine bâti
- Commission : Mobilités et infrastructures de mobilités
- Commission : Petite enfance - enfance – jeunesse
- Commission : Aménagement du territoire (développement économique, tourisme, urbanisme ...)
- Commission : Culture et sport

Le Président propose d'ouvrir les commissions communautaires aux conseillers municipaux et précise que la composition de chaque commission sera votée lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

Le Président indique qu'un séminaire ouvert à l'ensemble des élus du territoire est en cours d'organisation.

Le Président précise que le sujet de la mutualisation en raison de ses spécificités propres fonctionnera plutôt sur la forme de la mise en place de plusieurs groupes thématiques dont la composition sera ajustée au thème travaillé.

Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Baptiste Veyssy souhaite savoir si une commission des finances sera instituée. Il est indiqué que le Bureau n'a pas actuellement prévu cette mise en place. L'expérience a montré que cela n'était pas réellement

efficient puisque le budget de la CDC montre d'une année à l'autre une très grande stabilité et un haut niveau d'exécution.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

15 Délibération portant désignation de délégués de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » dans les organismes extérieurs

Le Président présente le projet de délibération.

Le Président indique que la Communauté de communes doit désigner des représentants dans des syndicats mixtes. Il précise que lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat par fonction alors l'installation est immédiate et que lorsqu'il y a une pluralité de candidat par fonction alors l'élection se fait au scrutin uninominal majoritaire et que le vote est public si l'ensemble des élus présents en est d'accord et qu'à défaut le vote est secret. Le Président précise que le scrutin peut être majoritaire de liste pour les représentations dans les associations.

Le Président fait état des candidatures reçues.

Il constate qu'il n'y a qu'un candidat pour la quasi-totalité des fonctions et proclame donc les candidats désignés pour représenter la Communauté de communes dans les syndicats et organismes concernés.

En l'absence de François Fourton, le Président indique avoir reçu sa candidature pour siéger au Syndicat du Gua. Il précise que François Fourton a demandé un vote à bulletin secret.

Un vote est organisé (31 votants, 27 exprimés, François Fourton : 5 voix ; Mathieu Pilorget : 22). Mathieu Pilorget est donc installé.

Syndicat du Gua

	Titulaire
Siège n° 1	Christian SOUBIE
Siège n° 2	Mathieu PILORGET

SIETRA Pian et Pimpine

	Titulaire	Suppléant
Siège n° 1	Marc GIZARD	Etienne LHOMET
Siège n° 2	Dominique DERUE	Martin VERNAY

SMER

	Titulaire	Suppléant
Siège n° 1	Patrick BONNIER	Damien BUQUET
Siège n° 2	Francis COUP	Céline DELIGNY-ESTOVERT
Siège n° 3	Hervé CAZENABE	Sylvain PELLETIER

SYSDAU

	Titulaire	Suppléant
Siège n° 1	Florence ALLAIS	Christophe VIANDON
Siège n° 2	Christophe COLINET	Damien BUQUET

Gironde Numérique

	Titulaire	Suppléant
Siège n° 1	Christophe COLINET	Nathalie ROUSSET

Gironde Ressources

	Titulaire
Siège n° 1	Julien PETUAUD-LETANG

CEREMA

	Titulaire
Siège n° 1	Christophe COLINET

SDEEG

	Titulaire
Siège n° 1	Cédric ROLLAND
Siège n° 2	Thierry DEMONS

SEMOCTOM

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
Siège n° 1	Margaux COURTIAL	Bonnetan	Siège n° 1	Philippe DANDON	Bonnetan
Siège n° 2	Patricia AUZEMERY-ORTALI	Camarsac	Siège n° 2	Bénédicte CHABAUD	Camarsac
Siège n° 3	Sylvie LHOMET	Carignan	Siège n° 3	Jean-Claude LACARRIERE	Carignan
Siège n° 4	Philippe CAZE	Croignon	Siège n° 4	Patrick BONNIER	Croignon
Siège n° 5	Gérard NERAUDAU	Fargues	Siège n° 5	Florence ALLAIS	Fargues
Siège n° 6	Cédric ROLLAND	Pompignac	Siège n° 6	Patrice CHARMILLON	Pompignac
Siège n° 7	Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	Siège n° 7	Nicolas OCHSENHOFER	Sallebœuf
Siège n° 8	Christian DETRIEUX	Tresses	Siège n° 8	Mathieu PILORGET	Tresses
Siège n° 9	Sylvain PELLETIER		Siège n° 9	Marie-Jeanne SOKOLOVITCH	
Siège n° 10	Natacha DARDAUD		Siège n° 10	Christophe VIANDON	
Siège n° 11	Jennifer RENAN		Siège n° 11	François FOURTON	
Siège n° 12	Martin VERNAY		Siège n° 12	Sébastien MAYOR	

Pôle d'équilibre territorial Cœur Entre Deux Mers

	Titulaire	Suppléant
Siège n° 1	Christian DETRIEUX	Christophe VIANDON
Siège n° 2	Florence ALLAIS	Philippe DAILLY
Siège n° 3	Patrick BONNIER	Anne ROUVEYROL
Siège n° 4	Thierry DEMONS	Romain NEYRET
Siège n° 5	Patricia AUZEMERY-ORTALY	Nathalie AUDOIRE

SIAEPA région de Bonnetan

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
Siège n° 1	Christian RAYNAL	Bonnetan	Siège n° 1	Margaux COURTIAL	Bonnetan
Siège n° 2	Patrick PALACIN	Camarsac	Siège n° 2	Grégoire GARCIA	Camarsac
Siège n° 3	Etienne LHOMET	Carignan	Siège n° 3	Véronique ZOGHBI	Carignan
Siège n° 4	Frédéric COUSSO	Croignon	Siège n° 4	Jérôme GIRAUDO	Croignon

Siège n° 5	Florence ALLAIS	Fargues	Siège n° 5	Sébastien MAYOR	Fargues
Siège n° 6	Alain GULLAUME	Pompignac	Siège n° 6	Francis COUP	Pompignac
Siège n° 7	Damien BUQUET	Sallebœuf	Siège n° 7	Franck COUMAU	Sallebœuf
Siège n° 8	Pierre BAYER	Tresses	Siège n° 8	Christophe VIANDON	Tresses

ASSOCIATIONS

Entre Deux Mers Tourisme

	Titulaire	Suppléant
Assemblée générale	Florence ALLAIS	Philippe DAILLY

	Titulaire
Conseil d'administration	Florence ALLAIS

CNAS

1 TITULAIRE
Marie-Jeanne SOKOLOVITCH

Mission locale (collège des élus locaux)

1 TITULAIRE
Marie-Jeanne SOKOLOVITCH

Régie valorisation environnement REV

1 TITULAIRE
Patrich BONNIER

Lycée Badinter (Conseil d'administration)

1 SUPPLEANT
Baptiste VEYSSY

Réseau Vélo et marche

1 TITULAIRE
Christophe COLINET

Terres de Jeu

2 INTERLOCUTEURS
Annie MUREAU-LEBRET
Cécile RODRIGUES DO REGO

CAC

2 INTERLOCUTEURS
Nicolas RAMON
Sévérine MARQUES

TAM TAM

	2 INTERLOCUTEURS Gilles KANCEL Virginie VERT Petit Prince 2 INTERLOCUTEURS Jennifer RENAN Annie MUREAU-LEBRET ADEP – Vertelune, Colibris et bons enfants 2 INTERLOCUTEURS Annie MUREAU-LEBRET Lilianne BREGEON Football Club Rive Droite 2 INTERLOCUTEURS Philippe LEJEAN Gilles KANCEL
16	Délibération relative à l'exercice du droit à la formation des élus Le Président présente le projet de délibération. Le Président rappelle que la formation des élus est un droit mais qu'il s'agit aussi d'un devoir de chaque élu. Cette obligation est renforcée pour les élus ayant reçu une délégation. Il précise que la formation peut se faire par un recours au DIF élu (assez large) et par le financement par la collectivité pour améliorer l'exercice de sa mission d'élu. Le Président rappelle que les crédits doivent être ouverts dans une fourchette de 2 et 20% du montant potentiel des indemnités et qu'il est proposé de fixer ce taux à 10%. Le Président indique qu'un séminaire est en préparation pour l'ensemble des élus du territoire. Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.
17	Délibération fixant les indemnités de fonctions des élus communautaires Le Président présente le projet de délibération. Le Président indique que l'enveloppe globale des indemnités en Communauté de communes se calcule différemment de l'enveloppe globale en commune. Il précise que pour la Communauté de communes « les Coteaux bordelais » l'enveloppe globale est de 9 890 € brut mensuel. Le Président indique que le Bureau unanime propose de maintenir le montant des indemnités au taux voté en 2020 alors même que ce taux était inférieur au plafond et que depuis la CDC a changé de strate de population induisant une réévaluation du taux plafond soit - Président : 21.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction (maximum 67.50%) - Vice-président : 16.6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (maximum 24.73%) Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.
18	Délibération portant relevé des décisions du Président de mars à avril

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le conseil en prend acte.

David Dartenset constate avec satisfaction la prise en compte de sa demande de modification de la présentation du relevé.

Regis Falxa demande des précisions sur la consistance des travaux chemin de Pitouret à Tresses. Le Président indique qu'il s'agit de travaux sur le cheminement de randonnées inscrit au PDIPR.

Regis Falxa demande si le marché à bons de commande « voirie » aurait pu être utilisé pour le faire et donc profiter des prix avantageux de ce marché. Le Président constate qu'a priori l'entretien des chemins de randonnées ne relève pas de la voirie et que l'objet des marchés publics doit être respecté. Toutefois, il propose que le service « commande publique » examine ce point.

Le Président communique les dates prévisionnelles des prochaines séances du conseils communautaires : 17 juin, 30 septembre, 4 novembre et 16 décembre.

Régis Falxa souhaite savoir s'il y a une date limite pour déposer des candidatures dans les commissions. Le Président précise que pour faciliter la vie des services il est préférable de transmettre les candidatures en amont de la séance. Dominique Derue souligne que les membres des commissions vont devoir très rapidement se mettre en action.

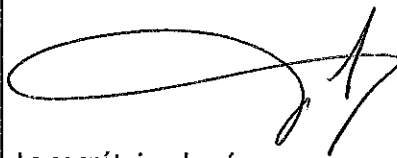
La séance est levée à 20h30

Christian SOUBIE



Président de la Communauté de communes «
les Coteaux Bordelais »

Christophe VIANDON



Le secrétaire de séance